



Chèque Sport Insertion Lozère 2019-2020

La DDCSPP et le CDOS poursuivent l'offre « Chèque sport Insertion »

Pour quoi faire ? Aide à l'adhésion à un club sportif agréé de Lozère (complémentaire à l'aide du Conseil départemental)

Bénéficiaire : Adultes de + 18 ans* suivis par une structure d'accueil et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA, ou de l'ASS.

Montant : 80 à 90 % coût de l'adhésion (licence + cotisation)* :

- 80 % de l'adhésion si le montant est compris entre 10 et 109 €,
- 90 % de l'adhésion si le montant est > 110 €,

**Après déduction de l'aide du Conseil Départemental et dans la limite de 200 €*

La procédure pour les usagers :

- Le travailleur social complète les formulaires « Chèque Sport Insertion » et « Accès aux sports et à la culture ».
- Le travailleur social envoie les 2 formulaires au Conseil départemental qui les fera suivre à la DDCSPP.
- Le club appliquera directement la déduction du Chèque Sport Insertion.

Télécharger les documents : www.lozere.gouv.fr

Rubrique : Politiques Publiques / Jeunesse, Sport et Vie Associative / Sport / Aide à la pratique sportive

Contact : DDCSPP Lozère

04 30 11 10 00 / ddcspp@lozere.gouv.fr

